

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 244-178-1911 sur l'état de siège.

n° 244-178-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 août 1911

Numéro JO
n° 178 du 01/09/1911

Date du numéro
1 septembre 1911

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1844

Vu les instructions ministérielles ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulguée à la Côte Française des Somalis, La Loi du 9 août 1849 sur l'état de siège ; complétée par celle du 3 avril 1878. Art. 2. — Le présent arrêté sera avec la loi précitée inséré au Journal Officiel de la Colonie et enregistré partout où besoin sera.

CASTAING.